

L'EXPRESSION DE LA VISÉE EN ABRON, LANGUE KWA DE CÔTE D'IVOIRE

Emmanuel BINI KOUAMÉ

etudkbini.unifhb2014@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Abstract: *In the light of Culioli's theory of enunciative operations, this article addresses the question of the future in Abron, the Kwa language of Côte d'Ivoire. Traditional grammar deals with it as unfinished in the sense that it evokes events to come. So it is considered a time with all these possible variations. This reality is often a problem in our African languages like the abron where it is still not easy to express certain situations such as the future tense. Such a difficulty leads to approach it under the concept of aim insofar as it is a question of projection: modal reality therefore. Thus, we would like to reflect on the different forms of expression of aim in this language in order to identify their values. It is a work that deals with the verb (trial) while seeking to understand whether the different verbs express it in the same way.*

Keywords: *process, enunciative operations, topology, abron.*

Introduction

Ce travail s'inscrit dans le prolongement d'une série de travaux consacrés depuis quelques années (Hérault (1982), Kossonou (2007)) à la description de la langue abron, signe incontestable d'une envie de lui fournir plus de matières pour sa meilleure connaissance.

Il s'inscrit dans une problématique énonciative plus précisément la théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli, axée sur la syntaxe qui permet de décrire une langue. Ainsi, nous nous proposons d'étudier *la visée* (le futur), en abron (langue kwa de Côte d'Ivoire). Il a pour objectif non pas de dresser un catalogue de l'ensemble des termes et expressions l'impliquant, mais d'étudier les principaux procédés linguistiques qu'a mis en place la langue abron pour permettre de représenter une occurrence de visée dans le temps.

En effet, dans la pratique de la langue, on se doit d'éviter le concordisme (le fait de vouloir traduire fidèlement dans la langue une idée, une pensée exprimée dans la langue française). Cela n'est toujours pas évident surtout lorsqu'on n'a pas une bonne pratique de la langue. Si dans certaines langues, par exemple il existe des marqueurs pour rendre

compte aussi facilement de cette notion, ce n'est pas souvent le cas en abron. L'absence parfois de déterminants grammaticaux du verbe dans la langue explique ces difficultés.

La visée de cette étude consiste donc à préciser :

- De quelle manière la langue abron exprime cette valeur,
- Quelle est la valeur de ces déterminants grammaticaux.

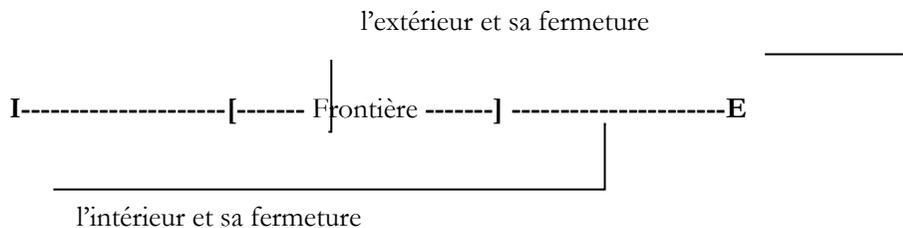
C'est sur cette problématique que portera cette recherche. Avant d'exposé les formes d'expression de la visée, nous tenterons de classer les verbes par catégorie. Ceci pour savoir si chacune de ces classes verbales a une forme d'expression qui lui est propre et dégagerons par la même occasion la valeur de chacune d'elle dans la langue.

1. Classement du verbe

Dans le domaine de la classification de procès, on retrouve, à partir des travaux de Culioli sur les substantifs, une analyse effectuée par des représentants de son école, des types de procès en trois classes : les discrets, les compacts et les denses.

Le bien-fondé de ce classement, réside dans le fait que les marqueurs aspecto-modal, dans leur fonctionnement interagissent avec le caractère notionnel ou inhérent du procès pour construire leur signification (Atouman (1998 :268)). Il s'agit notamment du domaine notionnel qui permet de mieux percevoir et d'appréhender un lexème. A cet effet, Delplanque (2012 : 14) précise que toute unité sémantique (mot, syntagme ou énoncé) peut être représentée comme un « domaine » structuré en trois zones : Intérieur, Extérieur et Frontière. La délimitation Intérieur/ Extérieur n'est pas mesurable, mais relative. A cet égard, elle rappelle la définition saussurienne du paradigme : un élément ne prend de la valeur que par rapport à ses concurrents. Ici, l'intérieur ne se définit que rapport à son complémentaire, l'Extérieur.

Il propose ainsi une représentation du domaine par un trait horizontal et les délimitations par des crochets (bornes) :



Techniquement, la zone frontière est définie par une double fermeture, celle de l'intérieur (crochet de gauche) et celle de l'extérieur (crochet de droite).

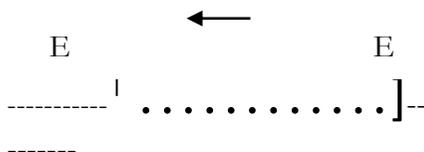
La typologie des procès, telle que proposée par l'école culiolienne sera mieux comprise à partir de la représentation du domaine notionnel proposée par Delplanque et qui paraît plus simple. Aussi, avons-nous les procès denses, le procès discret et le procès compact.

1.1. Les procès denses

On appelle « denses » les procès de processus dépourvus de délimitation intrinsèque. Il s'agit grosso modo de ce que Vendler (1967) appelle les « activités pures » par opposition aux verbes discret qu'il appelle « accomplissements ». On peut exprimer l'aboutissement d'une activité au niveau du discours. Mais cet aboutissement n'est pas

inhérent au niveau notionnel car les procès denses sont des procès extensifs et comportent un point initial, un début qui leur est inhérent.

Dans le domaine notionnel, l'accompli, conduit alors à un « vide qualitatif », plus exactement à un Extérieur comme le montre la représentation suivante :



Du point de vue topologique¹, un espace dense est défini par la coïncidence entre la Frontière et l'Intérieur (F=I). Ainsi, Voguë (1989) traite le dense comme un domaine homogénéisé c'est-à-dire son Extérieur est à la fois ouvert et fermé.

Ainsi, une action dense est validable tant que le processus est en cours. Le fait de dire *ó sá* « il danse », suppose qu'il s'est mis à danser. Mais au-delà, si on dit *wá sá* « il a dansé », on retient qu'il ne danse plus. À cet effet, Delplanque affirme que ces verbes ne sont pas délimités qualitativement.

Peuvent être considérés comme denses, les procès suivants :

(1)	<i>dì</i>	« manger »
	<i>hé</i>	« regarder »
	<i>fámìrìkà</i>	« courir »
	<i>kàsá</i>	« parler »
	<i>naádí</i>	« marcher »
	<i>dá</i>	« dormir »

À propos des procès denses, Robert (1991 :61), évoque la « malléabilité de ces verbes du point de vue de la quantification » qui leur permet, en fonction des déterminations construites par le contexte, de fonctionner soit comme procès compacts, soit comme procès discrets.

1.2. Verbes ou procès compact

Les procès compacts sont des procès qui sont incompatibles avec l'aspectualité (accompli ou inaccompli). Ce sont des notions qui en elles-mêmes sont démunies de toute délimitation temporelle. En un mot, c'est l'essentiel des verbes d'état.

En termes topologiques, un espace est « compact » si sa frontière (temporelle) est vide. On représente ce genre de notion avec une frontière \emptyset séparant un espace (I) fermé et son complémentaire (E) également fermé :

¹ -La topologie est une branche de l'analyse mathématique, située à l'intersection de l'algèbre et de la géométrie, et qui étudie les propriétés qualitatives et la position relative des êtres géométriques sans se préoccuper de leur forme ou de leur grandeur.

Attouman (1998 : 268) nous éclaire davantage sur les procès discrets. Pour lui, ce sont des ponctuels. Leur début et leur fin coïncident, sont confondus, ce qui signifie selon lui, qu'ils n'impliquent pas d'extensivité. Ce caractère de non extensivité ne traduit pas qu'ils ne peuvent pas mettre du temps à se réaliser, à s'accomplir. C'est leur accomplissement qui est ponctuel. Ainsi, par définition, ce genre de procès est indivisible. Mieux, pour Robert, les discrets sont « découposables dans le temps ».

Voici quelques procès discrets dans la langue :

(3)	cýám	« couper »
	cí	« attraper »
	sóri	« se lever »
	wúra	« rentrer »
	kú	« tuer »
	bɔ	« casser »
	bjè	« ouvrir »
	kā	« dire »

De Vogüe (1991 : 51) résume cette typologie de la façon suivante :

- les procès discrets distinguent entre occurrences quantitatives et occurrences qualitatives ;
- les procès denses n'admettent que des occurrences quantitatives ;
- les procès compacts n'admettent que des occurrences qualitatives qui sont les supports dont ils vont être prédiés.

Le classement des verbes effectué, abordons maintenant l'expression de la visée.

2. Expression de la visée

L'expression de la visée est analysée après en avoir définie le concept et le contexte.

2.1. Le concept de visée

Kossonou (2007), a abordé ce concept sous la notion de futur. Pour ce travail, le terme « visée » est utilisé non seulement à cause de son intégration au sein de la théorie de l'énonciation mais aussi parce que, en tant que marqueur, la visée n'est pas temporelle mais a plutôt un contenu aspecto-modal. Selon Gadou (1992/2 : 508), la visée consiste en la construction d'une occurrence de relation prédicative dans l'avenir, quelles que soient la source et/ou les raisons de cette projection. Le plan de validation de la relation est décroché du plan d'énonciation, le plan du repère origine Sit_0^2 . Il s'agit donc d'une occurrence idéalement posée et qui n'a pas de site objectif. Pour Attouman (1998 : 278), « *viser une valeur, chercher à l'atteindre revient à différer l'assertion de cette valeur ou à construire une assertion différée. Ce qui revient à différer la prise en charge du contenu de l'énoncé par le sujet énonciateur* ».

Les différentes langues conçoivent plusieurs degrés dans l'avenir. Mais l'abron ne manifeste deux que Gadou nomme la visée immédiate simple (Vis) et la visée immédiate à repère décalé (Vred) dont nous étudierons les marqueurs et leurs portées avant de voir par la suite l'expression de la négation de ces marqueurs modaux.

² Situation d'énonciation origine $sit_0 (S_0, T_0)$

2.1.1. La visée immédiate simple

Le marqueur de la visée immédiate simple dans la langue se construit à l'aide du morphème $b\acute{E}^3$ de ton haut pouvant varier d'un procès à un autre. La visée immédiate simple peut être traduite par la formule suivante : Sujet+ $b\acute{E}$ + verbe à l'infinitif.

Examinons le comportement de chaque type de procès en visée immédiate simple.

- Avec les procès denses : **kàsá** « parler », **di** « manger »

- (4) **krò** **hínì** **kí** **bá** **kàsá** **m̀maradiá** **ánim**
/village/ roi/ Def/ Vis/ parler/ jeune-Pl/ devant/
« Le roi du village parlera devant les jeunes. »

- (5) **hínì** **bé** **di** **nì** **krò** **m̀maradiá** **kí**
/roi/ Vis/ manger/ avec /village/ jeune-Pl/ Def/
« Le roi mangera avec les jeunes du village.»

- Avec les procès discrets : **fá** « prendre », **kó** « aller »

- (6) **jà** **bá** **fá** **ámágo** **à** **bà**
/yao /Vis/ prendre/ mangue/ explétif/ venir/
« Yao prendra une mangue pour venir. »

- (7) **mì** **bá** **kó** **nno** **ǹjì** **à** **wajà**
/1Sg/ Vis/ partir/ maman/ côté/ explétif/ fendre/
d̀yá **má** **nì**
bois/ donner/ lui/
« Je partirai chez maman pour fendre du bois pour lui donner. »

- Avec les procès compacts : **tím** « pouvoir », **pá** « aimer »

- (8) **kàsá** **nì** **ó** **bé** **tím**
/gros/ /c'est/ 3Sg/ Vis/ pouvoir/
« C'est gros. Il pourra. »

- (9) **kàsá** **nì** **ó** **bá** **pá**
/gros/ /c'est/ 3Sg/ Vis/ aimer/
« C'est gros ; il aimera. »

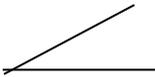
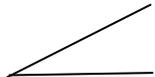
À l'observation de ces différents énoncés, l'expression de la visée reste identique quel que soit le type de procès. Aussi, deux faits majeurs sont à remarquer. Il s'agit d'une part du morphème de la visée (Vis) qui est tantôt « **bá** », tantôt « **bé** » et de la troisième personne du singulier⁴ qui lui, passe de « **ó** » à « **ó** ». Ces changements observés sont dus au phénomène de l'harmonie vocalique existant dans la langue. Certains sons vocaliques sont par conséquent influencés dans leur contexte de réalisation. À cet effet, le marqueur / $b\acute{E}$ / de la Vis devient « **bé** » devant un verbe dont la voyelle du radical est +ATRV (5) et (8). En revanche, avec les

³ Nous pensons que $b\acute{E}$ bien qu'il exprime le futur signifie « être sur le point de », « prêt à ». « il va... » C'est pour cette raison que nous estimons qu'il est la marque de la visée immédiate simple.

⁴ Seul le pronom de la troisième personne du singulier connaît ce changement. Le reste des pronoms de conjugaison n'est pas concerné par l'harmonie vocalique.

énoncés (4), (7), et (9), on a « **bá** » devant un verbe dont la voyelle du radical est -ATR. La modification que connaît le pronom de la troisième personne est relative au fait que le pronom est [ɔ] devant une voyelle -ATR et [o] devant une voyelle +ATR.

Ces différentes explications permettent d'avoir les deux schémas suivants :

Schéma 1 : /bÉ/		[bé]/ quand la voyelle du radical est +ATR [bá]/ quand la voyelle du radical est -ATR
Schéma 2 : /O/		[o]/ quand la voyelle du radical est +ATR [ɔ]/ quand la voyelle du radical est -ATR

Dans le même temps, il faut aussi noter que les procès contenant [a] ou [a] sont toujours précédés du pronom [ɔ]. Selon Kossonou (2007 : 322), cela est dû au degré d'ouverture des voyelles en présence.

Ainsi, l'expression de la Vis formulée, devient :

Sujet +	$\left\{ \begin{array}{l} [bá]/ \text{ devant voyelle -ATR} \\ [bé]/ \text{ devant voyelle +ATR} \end{array} \right\} + \text{procès}$
---------	--

Pour Gadou, la visée immédiate construit une occurrence de relation prédicative dans un avenir très rapproché sans que l'on puisse exprimer cette proximité en termes véritablement métriques. La visée immédiate simple pose pour sa part le procès comme envisagé dans un avenir immédiat strict, ne comportant aucun décalage. On a là, une valeur d'imminence dans la réalisation du procès.

Tout compte fait, dans les différents énoncés (4), (5), (6), (7), (8) et (9), la Vis n'exprime pas une valeur de certitude dans la réalisation projetée du procès. Aucune focalisation n'est faite. On sait par exemple dans l'énoncé (4) que le roi s'adressera aux jeunes mais personne ne sait exactement le moment. Il en est de même pour l'énoncé (5). L'expression de la Vis ressemble ici à un doute. Les énoncés (8) et (9) le montrent clairement. Dans ces énoncés, il est question de suppositions qui ont été possibles grâce à un certain nombre de circonstances qui concernent les habitudes. Il se peut que le sujet ait une préférence pour les grosses choses ; ainsi, sur cette base, on fait simplement une projection.

2.1.2. La visée immédiate simple à repère décalé

Selon Gadou (1992/1 :292-293), la visée immédiate simple à repère décalé (Vred) situe le procès aussi dans l'avenir immédiat, mais de façon différée ou décalée relativement à la visée immédiate simple ; elle le situe par rapport à un repère non nécessairement contemporain de l'énonciation du procès. Tout se passe comme si l'on annonçait son énonciation, ou comme si l'on envisageait de l'énoncer, d'où le décalage par rapport à la visée simple. On a donc un double décalage par rapport au repère de l'énonciateur.

Observons avec les énoncés suivants, l'expression de la visée immédiate à repère décalé dans la langue.

- Avec les procès denses : **kàsá** « parler », **di** « manger »

- (10) **krò** **hínì** **kí** **bá** **kàsá** **m̀brèj** **m̀maràdiá** **ánim**
 /village/ roi/ Def/ Vis/ parler/ Vred/ jeune-Pl/ devant/
 « Le roi du village parlera bientôt devant les jeunes. »

- (11) **hínì** **bé** **di** **m̀brèj** **ní** **krò** **m̀maràdiá** **kí**
 /roi/ Vis/ manger/ Vred/ avec /village/ jeune-Pl/ Def/
 « Le roi mangera bientôt avec les jeunes du village.»

- Avec les procès discrets : **fá** « prendre », **kó** « aller »

- (12) **jaó** **bá** **fá** **m̀brèj** **ámágo** **à** **bà**
 /yao /Vis/ prendre/ Vred/ mangue/ explétif/ venir/
 « Yao prendra bientôt une mangue pour venir. »

- (13) **mì** **bá** **kó** **m̀brèj** **nnó** **ǹjì** **à** **wajà**
 /1Sg/ Vis/ partir/ Vred maman/ côté/ explétif/ fendre/
d̀yá **má** **ní**
 bois/ donner/ lui/

« Je partirai bientôt chez maman pour fendre du bois pour lui donner. »

- Avec les procès compacts : **tím** « pouvoir », **pá** « aimer »

- (14) **kàsá** **nì** **ó** **bé** **tím** **m̀brèj**
 /gros/ /c'est/ 3Sg/ Vis/ pouvoir/ Vred/
 « C'est gros. Il pourra bientôt. »

- (15) **kàsá** **nì** **ó** **bá** **pá** **m̀brèj**
 /gros/ /c'est/ 3Sg/ Vis/ aimer/ Vred/
 « C'est gros ; il aimera bientôt. »

L'expression formelle de la visée immédiate à repère décalé est proche de celle de la visée immédiate simple et se présente comme suit :

Sujet +bÉ+procès+m̀brèj.

Cette structure est faite d'un premier marqueur, **bÉ**, d'un second **m̀brèj**, qui semble fonctionner comme un adverbe. On a cette même structure pour les trois types de procès.

Dans les énoncés (10) et (11) par exemple, aspectuellement, les procès **kàsá** et **di** déterminés par la Vred, sont envisagés du point de vue de leur accomplissement, à partir du moment de locution ou d'énonciation, comme devant se réaliser ; elles ont là une valeur temporelle. C'est ce que pense d'ailleurs Attouman (1998 : 278), qui affirme que leurs marqueurs de la visée sont compatibles avec leurs valeurs temporelles de l'avenir.

Avec la réalisation de ces procès, on note un fort degré d'engagement du sujet énonciateur, ce qui donne une valeur de quasi-certitude, de promesse aux procès. Cette valeur de certitude quant à la réalisation ultérieure du procès se retrouve dans les énoncés (12) et (13) où il y'a une évidence quant à la prise de la mangue par Yao et au départ du sujet.

Avec l'assertion positive de la visée immédiate simple et de la visée immédiate à repère décalé, on a dans ces deux situations la notion de projection et une forme de

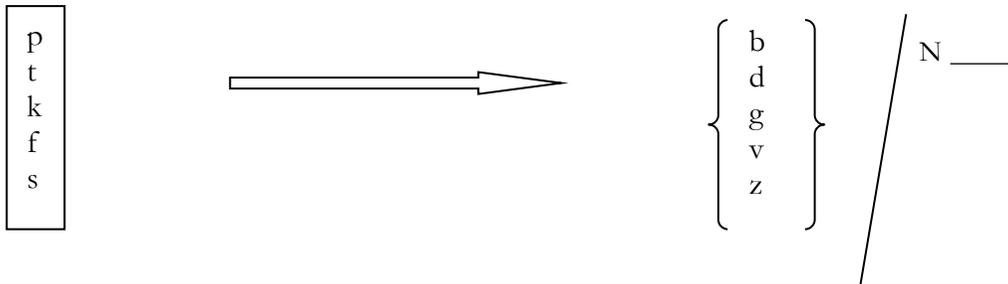
certitude quant à la réalisation prochaine des procès. Analysons à présent l'assertion négative de la visée.

2.2. La négation de l'expression de la visée

Contrairement à l'assertion positive de la visée immédiate simple où il y'a un doute quant à la réalisation du procès et de la visée immédiate à repère décalé qui marque la certitude, la négation de l'expression de la visée affiche une certitude totale quant à la non réalisation du procès.

La marque de la négation de cette expression affecte seulement le marqueur modal **bÉ** et est construit à l'aide de l'opérateur **mmé/mmá** pour les deux formes de visée.

Rappelons la négation se manifeste par la sonorisation et la nasalisation consonantique. Pour ce qui est de la sonorisation, les consonnes occlusives et fricatives sourdes deviennent des consonnes sonores comme ce qui suit :



Cette règle est illustrée par les exemples suivants :

- (16) **tɔ̀yòó** « forgeron » → **ndɔ̀yòó** « forgerons »
káá « bague » → **ngáá** « bagues »

Quant à la nasalisation, les occlusives sonores [b] et [d] se nasalisent respectivement en [m] et [n]. Ce qui donne ce qui suit :

Occlusives sonores	b → m
	d → n

Cette règle est illustrée de la façon suivante :

- (17) **bwó** « caillou » → **mmiá** « cailloux »
dáyó « ami » → **nnáyó** « amis »

2.2.1. La négation de la visée immédiate simple

- Avec les procès **kásá** « parler », **di** « manger »

- (18) **krò** **hínì** **kí** **mámá** **kásá** **m̀maràdiá** **ánim**
 /village/ parler/ devant/

roi/ Def/ Neg-Vis/ jeune-Pl/
 « Le roi du village ne parlera pas devant les jeunes. »

- (19) **hɪ̀nɪ̀** **m̀mɛ́** **dɪ** **nɪ̀** **krò** **m̀màràdɪ́** **kí**
 /roi/ Neg-Vis/ manger/ avec /village/ jeune-Pl/ Def/
 « Le roi ne mangera pas avec les jeunes du village. »

- Avec les procès discrets : **fá** « prendre », **kó** « aller »

- (20) **jaó** **m̀má** **fá** **ámágo** **à** **bà**
 /yao /Neg-Vis/ prendre/ mangue/ explétif/ venir/
 « Yao ne prendra pas une mangue pour venir. »

- (21) **mì** **m̀má** **kó** **nnó** **n̄j̄j̄** **à** **wàjà**
 /1Sg/ Neg-Vis/ partir/ maman/ côté/ explétif/ fendre/
d̄yá **má** **nɪ̀**
 bois/ donner/ lui/
 « Je ne partirai pas chez maman pour fendre du bois pour lui donner. »

- Avec les procès compacts : **t̄im** « pouvoir », **pá** « aimer »

- (22) **kásiá** **nɪ̀** **ó** **m̀mɛ́** **t̄im**
 /gros/ /c'est/ 3Sg/ Neg-Vis/ pouvoir/
 « C'est gros. Il ne pourra pas. »

- (23) **kásiá** **nɪ̀** **ó** **m̀má** **pá**
 /gros/ /c'est/ 3Sg/ Neg-Vis/ aimer/
 « C'est gros ; il n'aimera pas. »

Dans ces énoncés, **bé/bá**, marqueur de l'assertion positive de la visée immédiate simple devient **m̀mɛ́/m̀má** pour la négation de l'expression de la visée conformément à la règle de la négation qui existe dans la langue. Ainsi, l'occlusive sonore [b], à l'initial du marqueur **bÉ** se nasalise en [m] en étant précédé de la nasale homorganique N-.

En (186), la marque de la négation permet de dire avec assurance que le roi ne s'adressera pas aux jeunes ; encore moins qu'il mangera avec eux (19). Cette même analyse est à faire avec les énoncés (20), (21), (22) et (23) où on note une non réalisation des différents procès.

2.2.2. La négation de la visée immédiate à repère décalé

La négation de l'expression de la visée immédiate à repère décalé est identique à celle de la Vis.

Observons les énoncés suivants :

- (24) **krò** **hɪ̀nɪ̀** **kí** **m̀má** **kásá** **m̀brɛj** **m̀màràdɪ́** **ánim**
 /village/ roi/ Def/ Neg-Vis/ parler/ Vred/ jeune-Pl/ devant/
 « Le roi du village ne parlera pas bientôt devant les jeunes. »

- (25) **hɪ̀nɪ̀** **m̀mɛ́** **dɪ** **m̀brɛj** **nɪ̀** **krò** **m̀màràdɪ́** **kí**
 /roi/ Neg-Vis/ manger/ Vred/ avec /village/ jeune-Pl/ Def/

- GADOU, Henri (1992), *Quelques aspects des processus phonologiques, morphologiques et énonciatifs de la langue Yaourè*, Doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines, Université Paris VII, UFR de Linguistique.
- KOSSONOU, Theodore (2007), *Description systématique du merezon, parler Abron de la sous-préfecture de Transua*, Thèse de Doctorat Unique, Université de Cocody-Abidjan, département des Sciences du langage.
- ROBERT, Stephane (1980), *Approche énonciative du système verbal : le cas du wolof*, Paris, CNRS.